



Un diplôme unique pour conduire et faire conduire des attelages canins.

Une formation professionnelle DEJEPS Attelages canin d'une durée de 15 mois au CREPS Auvergne-Rhône-Alpes. L'ingénierie de formation a fait l'objet d'un travail entre la Fédération Française des Sports de Traîneau (FFST), le Syndicat National Professionnel des Conducteurs de Chiens Attelés (SYNAPCCA) et le CREPS Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce travail a abouti à la création d'un ruban pédagogique adapté et en prise avec la réalité du terrain.

Le métier

Le titulaire du DEJEPS mention Attelages canins exerce des missions d'entraînement ou de coordonnateur technique.

Le DEJEPS mention Attelages canins confère à son titulaire les compétences pour :

- Concevoir des programmes de perfectionnement dans les disciplines d'attelages canins
- Coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement dans les disciplines d'attelages canins
- Conduire une démarche de perfectionnement dans les disciplines d'attelages canins, conduire des actions de formation.

Le cursus de formation

4 Unités de Compétence :

- UC1 : concevoir des programmes de perfectionnement sportif
- UC2 : coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement sportif
- UC3: conduire une démarche de perfectionnement
- UC4 : encadrer les activités d'attelages canins en sécurité

Des équivalences ou des allègements de formation peuvent être accordés en fonction du profil du candidat et de ses acquis antérieurs.

Lieux d'exercice

Les activités d'attelages canins s'exercent notamment dans les structures suivantes :

- associations sportives affiliées à une fédération sportive,
- entreprises du secteur sportif professionnel,
- structures privées relevant du secteur associatif ou marchand,
- dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat
- au titre de travailleur indépendant (enseignement à des particuliers ou à des groupes).
- entreprises commerciales



Modalités pratiques

Ces formations peuvent selon le statut particulier des stagiaires être éligibles à différents types de financement. La période en entreprise peut être rémunérée sans que cela soit une obligation réglementaire pour l'employeur.

Le site de Vallon Pont d'Arc offre en son sein des possibilités d'hébergement en pension complète.

✓ Préalables

Il est procédé à la vérification des exigences préalables au moyen d'un test organisé par la fédération délégataire comprenant un test de conduite d'attelage et un test d'orientation d'une durée d'une heure chacun, suivis d'un entretien d'une durée d'une heure au cours duquel le candidat analyse un bulletin météorologique puis présente son projet professionnel. La réussite à ce test fait l'objet d'une attestation délivrée par la fédération délégataire.

Est dispensé de l'ensemble des exigences préalables, le candidat titulaire de l'un des brevets fédéraux suivants :

- monitorat fédéral deuxième degré délivré par la Fédération Française des Sports de Traîneau, de ski-pulka et de cross canins ;
- brevet fédéral d'éducateur sportif des sports de traîneau et de ski-pulka scandinave premier degré délivré jusqu'au 28 août 2007 inclus par la Fédération délégataire.

Est dispensé du test de conduite d'attelage :

- le compétiteur membre des équipes de France ou d'une équipe nationale ;
- le titulaire du monitorat fédéral premier degré délivré par le président de la fédération délégataire ou son représentant ;
- le titulaire du brevet fédéral d'initiateur-accompagnateur délivré par la Fédération Française de Pulka et Traîneau à chiens.

✓ Calendrier :

Test TEP : à venir

Positionnement : à venir

Début de formation : octobre 2018

Fin de formation : décembre 2019

Formation : 700 h. / Stage en structure professionnelle : 500 h.

✓ Épreuve de sélection:

Pour entrer en formation, le candidat doit effectuer un test de sélection :

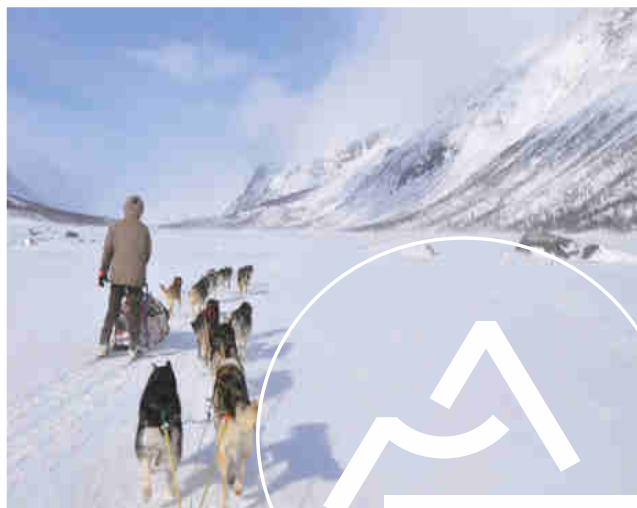
- Epreuve écrite de connaissances générales sportives (1h30)
- Epreuve d'entretien de motivation et de projet professionnel (20')

✓ Contact

Responsable Pédagogique : M. BOISSIERE Denis ☎ 06 62 99 19 86
Denis.boissiere@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Responsable administrative : Mme. BEST Déborah ☎ 04 76 35 67 84
deborah.best@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Inscription au TEP : Mme PLOCQ Anne-Sophie ☎ 06 24 62 26 91
annesophieplocq@gmail.com



✓ Coût de la formation

Frais pédagogiques
et frais de tutorat

10 173.20 €

✓ Financement

Les candidats peuvent éventuellement bénéficier d'une prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques dans le cadre des aides à la formation professionnelle et/ou éventuellement d'une rémunération. Les frais de restauration et d'hébergement restent à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

✓ Apprentissage

Cette formation peut être suivie dans le cadre de l'apprentissage.

✓ Parcoursup

Formation visible sur la plateforme, rubrique "métier du sport"

